



MINISTERE DE LA JUSTICE

*Le Ministre d'Etat
Ministre de la Justice et Garde des Sceaux*

**ARRETE MINISTERIEL N° 077 /CAB /ME/MIN/J&GS//2024 DU 02 OCT 2024
ACCORDANT LA PERSONNALITE JURIDIQUE A L'ASSOCIATION SANS BUT
LUCRATIF NON CONFESIONNELLE DENOMMEE " LES AMIS DE SAINTE RITA" en
sigle « A.S.R» ONG ".**

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2001 portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006, spécialement en ses articles 22,37, 93 et 221 ;

Vu la Loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique, spécialement en ses articles **3, 4, 5, 6, 7, 8, 46, 47, 48, 49, 50, 52 et 57 ;**

Vu l'Ordonnance-Loi n° 18/003 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du pouvoir Central et son annexe au point VIII ;

Vu l'Ordonnance n° 24/022 du 1^{er} Avril 2024 portant nomination d'une Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 24/039 du 28 Mai 2024 portant nomination des Vices-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 22/002 du 07 janvier 2022 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement, spécialement en son article 17 ;

Vu l'Ordonnance n° 22/003 du 07 janvier 2022 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er}, litera B, point 5 ;

Vu l'Ordonnance n° 23/030 du 23 mars 2023 modifiant et complétant l'Ordonnance n° 21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres délégués et des Vice-Ministres

Vu l'Arrêté Interministériel n° 189/ CAB/ME/MIN/J&GS/2023 et n° 011/CAB/MIN /FINANCES /2023 du 16 mai 2023 portant fixation des taux des droits, taxes, et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère de la Justice et ainsi que son annexe ;

...//...



Vu la requête en obtention de la personnalité juridique datée du 03 Juin 2024 introduite par l'association sans but lucratif non confessionnelle dénommée " **LES AMIS DE SAINTE RITA**" en sigle « **A.S.R** » **ONG**;

Vu la déclaration du 26 Juin 2024 relative à la désignation des membres effectifs chargés de l'Administration de l'association précitée ;

Sur proposition du Secrétaire général à la Justice.

ARRETE :

Article 1 : La personnalité juridique est accordée à l'association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « **LES AMIS DE SAINTE RITA** » en sigle « **A.S.R** » **ONG** ; dont le siège Administratif est situé au Chef-lieu de la Paroisse Notre Dame de Bonne Espérance à Mbaya dans la Province du Sud-Ubangi en République Démocratique du Congo.

Cette association a pour objet :

- ✓ L'Accompagnement tant spirituel que matériel des veuves, des orphelins et des personnes défavorisées ;
- ✓ La Prière Personnelle et Communautaire en prenant Sainte Rita comme modèle ;
- ✓ La Sanctification personnelle en aidant les pauvres surtout les veuves, les orphelins et les personnes vulnérables ;
- ✓ La Scolarisation des orphelins ;
- ✓ La Promotion de la dignité humaine par le travail.

Article 2 : Est approuvée la déclaration datée du 26 Juin 2024 par laquelle la majorité des membres effectifs de l'association sans but lucratif non confessionnelle visée à l'article premier, a désigné les personnes ci-après aux fonctions indiquées en regard de leurs noms :

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1. Président Fondateur | : Abbé MAWELE MAZENGE Jean-Jacques |
| 2. Président Coordonnateur | : MOMBWALA LISUSI Jean-Marie |
| 3. Vice-Président Coordonnateur | : MOGBELO GOMOTA Blaise |
| 4. Secrétaire | : MWANGO BONGETA Albert |
| 5. Secrétaire Adjoint | : MAWELE BOKONZA Clément |
| 6. Trésorière | : EBAKA LOBONDO Anuarite |
| 7. Trésorière Adjoint | : BOIKE MBOTOLO Dieu-Merci |
| 8. Chargé de Formation Professionnelle | : MONGANGA KAYA José |
| 9. Chargé de la Communication | : SEBUTU BISAOLO Narcisse |
| 10. Chargé de l'Agriculture, Pêche et Elevage | : BAILONGAKA LIKOMA Simon |
| 11. Chargé des Œuvres médicales | : BOLIA MAMBEKA Fiston |
| 12. Chargé des Œuvres médicales Adjoint | : MOKONYA BALEKA Pierinna |
| 13. Chargée des Orphelins et des Handicapés | : SUNGU SANGBA Rita |

...//...



- | | |
|--|----------------------------|
| 14. Chargée des Orphelins et des Handicapés Adj. | : MAWELE MABALO Anuarite |
| 15. Conseiller Judiciaire | : BOBANDO BOZOKA Simplicie |
| 16. Chargé des Ecoles | : MOBEKI BOSANZO Sandrine |

Article 3 : Le Secrétaire Général à la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 02 OCT 2024

Constant MUTAMBA TUNGUNGA

